

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13035**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Développement durable et aménagement Spécialité Urbanisme et projets de territoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Valéry - Montpellier 3, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la spécialité « Urbanisme, aménagement et conduite de projet dans les territoires de l'urbain » est de former à un large spectre des métiers de l'urbanisme : planification territoriale, études urbaines et diagnostics territoriaux, conduite de projet et urbanisme opérationnel, assistance à maîtrise d'ouvrage... dans des domaines variés : projet urbain, habitat et logement, environnement, transport, développement économique... :

- grâce à une solide spécialisation professionnelle, la spécialité ouvre sur des emplois de cadres territoriaux : chefs de projets, chargés de mission, d'études, consultants, dans les collectivités locales, les établissements publics territoriaux, les sociétés d'économie mixte, les services de l'Etat, les agences d'urbanisme, les bailleurs sociaux, les bureaux d'étude, les associations ou les ONG spécialisées dans l'aménagement urbain, la conduite de projet ou la maîtrise d'ouvrage sociale... ;

- elle offre une plate-forme de préparation au concours de technicien supérieur territorial ;

- elle peut ouvrir sur les métiers de la coopération internationale dans des pays (par exemple Maghreb, Afrique occidentale) sensibles aux pratiques et méthodes de l'aménagement urbain proches du modèle français (consultants auprès de Ministères, collectivités territoriales, agences, ONG...) ;

- elle offre des passerelles à la préparation d'un doctorat sur les questions de l'urbain, l'urbanisme et l'aménagement par le biais, en particulier, de modules mutualisés avec les spécialités recherche Territorialités et développements de cette même mention et ITMO, ainsi que de modules de tronc communs sur les concepts (territoires, développement, gouvernance...) et les méthodes d'enquête en sciences sociales.

Connaissances acquises :

- connaissance fine des problématiques et des multiples dimensions de l'urbain (politique, institutionnelles économique, sociale, juridique...) visant la capacité à identifier et comprendre la complexité des enjeux sociétaux, territoriaux et d'aménagement, le fonctionnement des territoires, la diversité des acteurs de l'aménagement, et à penser l'aménagement urbain en articulation avec la maîtrise des outils techniques, réglementaires et financiers.

- la formation généraliste permet de dépasser une vision sectorielle de la ville et de l'aménagement urbain : elles favorisent une vision transversale des enjeux en prenant en compte les différentes échelles qui constituent les systèmes métropolitains, la diversité des territoires de l'urbain, et un large spectre des problématiques et outils de l'aménagement urbain : projet urbain, habitat et logement, transport, environnement, développement économique...

Compétences acquises :

A l'issue de son cursus, l'étudiant doit être capable de :

- maîtriser les méthodologies et les outils de l'analyse urbaine, les méthodes d'enquête en sciences sociales appliquées aux territoires et à l'aménagement urbain, les outils informatiques : cartographie, traitement statistique, SIG, power point..., les outils techniques et réglementaires de l'aménagement urbain ;

- élaborer des diagnostics territoriaux et études urbaines ;

- monter des dossiers de programme d'aménagement urbain, élaborer des scénarios d'aménagement, les budgétiser ;

- conduire des projets dans leur phase opérationnelle ;

- concevoir les outils de la planification urbaine ;

- travailler en partenariat dans la conduite opérationnelle des projets ;

- restituer, présenter, communiquer sur les projets ou travaux en cours en situation professionnelle ;

- travailler individuellement ou au sein d'une équipe ;

- animer des équipes pluridisciplinaires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Aménagement du territoire

- Urbanisme

- Habitat

- Développement territorial

- Environnement urbain

L'insertion professionnelle se réalise principalement dans les collectivités territoriales, les EPCI, les agences d'urbanisme, les bureaux d'étude, les bailleurs sociaux, parfois comme consultant indépendant. Les diplômés sont chargés d'études, chargés de mission, chargés de projet, consultants dans des métiers et des postes en lien avec l'aménagement urbain, la communication territoriale, le montage et la conduite de projet, les études opérationnelles en milieu urbain.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La 1ère année est ouverte aux étudiants titulaires d'un diplôme de Licence dans la discipline concernée (géographie, aménagement) ; pour les titulaires d'une licence dans une autre discipline, l'accès est soumis à examen (validation d'acquis)

2ème année : les étudiants titulaires d'une maîtrise ou d'un Master 1, en particulier dans les disciplines précitées, sont admis sur dossier, en fonction des capacités d'accueil, et éventuellement sur entretien conduit par l'équipe de direction pédagogique (dont au moins 2 enseignants-chercheurs et un PAST).

Un recrutement est prévu concernant les étudiants boursiers européens du dispositif Erasmus (notamment les programmes d'échange dans lesquels les enseignants de la spécialité et du département de géographie-aménagement sont impliqués). Dans ce cadre, les étudiants Erasmus, accueillis dans le parcours de spécialité, poursuivent un semestre entier ou plus partiellement des UE de spécialité.

La formation se déroule en 4 semestres et compte environ 654 heures partagées entre des enseignements théoriques, méthodologiques, professionnalisant, voyages d'étude et auxquelles s'ajoutent le temps des stages professionnels (3 mois en M1 et 6 mois en M2)

Champ 1 : 2 UE (tronc commun mention Développement durable et aménagement) :

- "Les territoires dans tous leurs états" : approche conceptuelle, outils d'analyse et éléments de prospective (M1)
- Former de futurs aménageurs au développement intégré et durable des territoires (M2)

Champ 2 : 3 UE

- Les méthodes d'enquêtes en sciences sociales et aménagement (M1)
- Les bases pratiques de la cartographie assistée par ordinateur (M1)
- Maîtrise des outils CAO en sciences humaines (M2)

Champ 3 : 2 UE (mutualisation avec spécialités recherche Territorialités et développements et ITMO)

- Ville, projet urbain et gouvernance au nord et au sud (M1)
- Projet urbain et pratiques habitantes dans les villes internationales (M2)

Champ 4 : 3 UE

- Ville durable et habitat (M1)
- Formes de la ville, habitat et renouvellement urbain (M2)
- Enjeux environnementaux de l'aménagement urbain (M2)

Champ 5 : 2 UE (mutualisation avec spécialité Mobilités spatiales et aménagement)

- Transport, planification et aménagement urbain (M1)
- Transports urbains et mobilité durable (M2)

Champ 6 : 5 UE

Politique urbaine : planification, urbanisme opérationnel, aspects juridiques, réglementaires et financiers (M2)

4 ateliers tuteurés :

La formation permet l'acquisition d'une expérience pré-professionnelle tout particulièrement à travers quatre importants ateliers (semestres 1, 2, 3 et 4) au cours desquels les étudiants, encadrés par des urbanistes et enseignants-chercheurs, réalisent des diagnostics territoriaux et se confrontent à la conduite de projet, en réponse à une commande d'une collectivité territoriale, d'un EPCI ou d'une SEM.

- 2 ateliers tuteurés : diagnostic territorial (M1 et M2)
- 2 ateliers tuteurés : conduite de projet et urbanisme opérationnel (M1 et M2)

Champ 7 : 2 UE

- Ville et aménagement : pratiques de terrain (M1)
- Projet urbain dans l'espace euro-méditerranéen : pratiques de terrain (M2)

Champ 8 : 2 UE : 2 stages en milieu professionnel (collectivité locale, EPCI, service extérieur de l'Etat, agence d'urbanisme, chambre consulaire, bureau d'étude...)

- Stage de 3 mois, rapport et soutenance (M1)
- Stage de 6 mois, rapport et soutenance (M2)

La spécialisation professionnelle est consolidée dans le cadre de 2 stages de 3 mois en M1 et de 6 mois en M2, dans des organismes en lien avec l'aménagement urbain ou dans des collectivités territoriales. Ces stages peuvent être réalisés à l'étranger, y compris dans les pays en développement.

Champ 9 : 1 UE

Langue vivante

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de

0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

Le contrôle des connaissances se caractérise par des modalités différenciées : dissertations, oraux devant des jurys constitués de plusieurs enseignants-chercheurs, réalisations de dossiers individuels ou collectifs, présentés oralement avec un support powerpoint, réalisations de posters, rapports d'atelier et leur présentation devant l'équipe pédagogique, des élus et des techniciens (collectivités locales, SEM...), évaluation du stage, soutenance de mémoire...

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		M1 : 40% de professionnels 60% d'enseignants chercheurs M2 : 70% de professionnels 30% d'enseignants chercheurs
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence : Dans le cadre de la convention CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des universités québécoises)/UPV, il existe la possibilité d'accueillir des étudiants pour un semestre entier dans la spécialité. Comme pour le dispositif Erasmus, des programmes d'étude et des équivalences ECTS sont élaborés avec les étudiants en accueil ou au départ et les responsables de la spécialité. Par ailleurs, chaque année, le M2 est ouvert pour accueillir jusqu'à 2 étudiants étrangers hors Europe en fonction de leurs compétences (évaluation sur dossier).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord cadre Université de Cagliari-UPV. Dans ce cadre, la spécialité TU a déjà accueilli plusieurs étudiants Erasmus de Cagliari entre 2004 et 2009. Divers échanges d'enseignants ont été réalisés. Des ateliers de terrain sont organisés à Cagliari en Sardaigne (en 2009, 2010), en coordination avec la faculté d'économie (resp. prof. M. Memoli). - Accord université de Bari / UPV : échanges d'enseignants en 2004-2006 (Erasmus) ; réalisation d'un voyage d'étude avec la promotion 2005-2006 à Bari en mars 2006 (resp. Prof. Rosalina Grumo) - Institut national d'architecture et d'urbanisme (INAU) de Rabat (Pr Aziz Iraki) / UPV et EA GESTER : intervention de 3 enseignants de la spécialité au sein du stage de 5e année à l'INAU - formation continue des cadres territoriaux - ; organisation d'ateliers de terrain ; accueil des étudiants TU en stage au Maroc. - Convention cadre Université d'Heidelberg / UPV (Prof. Tim Freytag) : déplacements d'étudiants de Heidelberg à Montpellier en mars 2007 et mission d'enseignants de la formation prévue en juin 2007 ; (objet : projet urbain dans les espaces métropolitains).

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier

3 Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00

Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

MONTPELLIER

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31470

Ancien intitulé : Mention Territoires et sociétés, Aménagement et Développement (TSAD) Spécialité « Les Territoires de l'Urbain : aménagement et conduite de projet ». (Arrêté du 19 juillet 2007).

Certification précédente : Sciences Humaines et sociales à finalité Professionnelle Mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement Spécialité Les Territoires de l'Urbain : aménagement et conduite de projet